

LA MADELEINE SUR LOING

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 10 JANVIER 2025 A 17H30**

Membres présents : M HYEST Jean-Jacques, M THILLOU Guy, M LEMARNE Frédéric, Mme LEBOEUF Christel, Mme POINTEAU Régine, M LELLOUCHE Steve, Mme LENOIR Anne, Mme DONELLI Sylviane, M SIKOSKI Philippe.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Mme LENOIR Anne

Les conseillers municipaux arrêtent le compte-rendu du dernier conseil.

Ordre du jour :

- 1. Rapport Local sur l'artificialisation des sols pour la période 2011-2022**
- 2. Rapport social unique 2023**
- 3. Demande de subvention au Département 77 au titre des amendes de police**
- 4. Travaux concernant le réseau éclairage public programme 2025 de Mise en conformité des armoires électriques**
- 5. Demande de toute subvention 2025 à l'Etat- Remplacement des armoires d'éclairage public via le SDESM**
- 6. Information du Maire (Arrêtés, travaux des commissions...)**
- 7. Questions et affaires diverses**
- 8. Calendrier prévisionnel**

1. Rapport Local sur l'artificialisation des sols pour la période 2011-2022

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **de débattre** sur le rapport local sur l'artificialisation des sols pour la période 2011-2022 ;
- **d'acter** par un vote ce rapport tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **de valider** ce rapport tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **de décider de publier** ce rapport conformément au III de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **de dire** que dans les quinze jours suivant la publicité, ce rapport sera transmis :
 - . aux Préfets de la Région Ile-de-France et du Département de Seine-et-Marne,
 - . au Président du Conseil Régional,
 - . au Président de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
 - . au Président du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation de Nemours Gâtinais
- **De dire** que la présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois.

Annexe 1 Rapport Local sur l'artificialisation des sols pour la période 2011-2022

2. Rapport social unique 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :
prend acte de la synthèse du rapport social unique 2023 de la commune annexée à la présente délibération.

Annexe 2 Rapport social unique 2023

3. Demande de subvention au Département 77 au titre des amendes de police – Création Voie piétonne

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- d'approuver la réalisation des travaux de création d'une voie piétonne en béton concassé en parallèle de la RD40 entre le rond-point et La Groupe pour un coût prévisionnel s'élevant à 6 400€ HT soit 7 680€ TTC,**
- **de demander une subvention au titre des Amendes de police au Département de Seine et Marne,**
- **A ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil départemental,**
- A autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la demande de subvention,**

4.Travaux concernant le réseau éclairage public programme 2025 de remplacement des armoires d'éclairage public

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **D'APPROUVER** le programme de travaux de remplacement des armoires d'éclairage public et les modalités financières d'après l'avant-projet sommaire (APS)

- **DE TRANSFERER** au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.

- **DE DEMANDER** au SDESM de lancer les études et les travaux concernant de remplacement des armoires sur le réseau d'éclairage public :

- rue de Glandelles
- rue de la Garenne
- route de Château-Landon
- hameau de La Groue
- rue de la République,
- chemin de port

- **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.

- **D'AUTORISER** le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

5. Demande de toute subvention 2025 à l'Etat- Remplacement des armoires d'éclairage public via le SDESM

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **DACCEPTER** le projet de remplacement des armoires d'éclairage public,

- D'ADOPTER** le plan de financement exposé ci-dessous :

Coût total : 18 304,00 € HT

SDESM 50% 9 152,00 €

ETAT 30% 5 491 ,20 €

Autofinancement communal : 3 660,80 €

- **DE SOLLICITER** l'aide financière de l'Etat au titre de toute subvention de l'Etat pour l'année 2025.

6. INFORMATION DU MAIRE

Le Recensement de la population est très important pour la commune puisqu'il est déterminant pour l'obtention de subventions qui permettent au fonctionnement de la commune.

7. QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES :

8. CALENDRIER PREVISIONNEL

Dimanche 12 janvier 2025 11h00 : Vœux du Maire

Du Jeudi 16 janvier au Samedi 15 février 2025 : Recensement de la population

L'ordre du jour étant épuisé la séance se termine à 18h20.

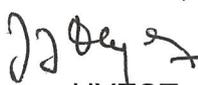
Le 17 janvier 2025,

La secrétaire de séance,

Mme Anne LENOIR



Le Maire,


Jean Jacques HYEST

